

Intitulé de la formation **Le référent santé, sécurité au travail**

Domaine Qualité, santé et sécurité au travail – Qualité

Version 01/2025

Éligible CPF Non ☒ Oui ☐



Objectifs

Objectif de la formation

Etre personne ressource de la santé sécurité dans l'entreprise

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Connaître les obligations réglementaires en matière de sécurité,
- Acquérir les outils, indicateurs, obligations diverses,
- Identifier les acteurs internes et externes,
- Etre capable d'évaluer les risques, de proposer des mesures de prévention, de réaliser son document unique et manager la sécurité au quotidien,
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer les mesures de prévention et de protection.



Durée : 3 j de formation
soit **21h par stagiaire**

Modalité : Présentiel

Effectif : De 4 à 10 personnes



Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.



Public concerné

- Les référents SST désignés dans l'entreprise :
« Personne compétente en matière de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise »,
- Peuvent également participer : l'employeur, les élus du CSE.



Prérequis et niveau d'entrée

- Aucun



Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Apports théoriques,
- Apports pratiques,
- Vidéos,
- Travaux en sous-groupes.



Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- Quiz

Barème d'évaluation :

- Acquis (plus de 80% de réponses exactes)
- En cours d'acquisition (de 50 à 79%)
- À consolider (moins de 50% de réponses exactes)



Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE



Sanction de la formation

- **Attestation individuelle d'assiduité et de fin de formation**

Programme de formation



Contenu de formation

½ JOURNEE N°1

CONNAITRE LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE SECURITE – 3H

- Les sources juridiques en santé sécurité - Sources du droit et la hiérarchie des textes
- Les textes applicables : codes du travail et la sécurité sociale
- Les responsabilités et les obligations principales - Les informations et formations : permis, autorisations, habilitations
- Les documents informatifs et consignes de poste
- Les Equipements de Protection Individuelle – La signalisation sécurité
- Les entreprises extérieures et le plan de prévention
- Règlement intérieur – Note de service – Formation SST et accueil des nouveaux – Les principes de prévention

LES OBLIGATIONS D’AFFICHAGE – 0H15

LES OBLIGATIONS DE REGISTRES – 0H15

- Les registres, vérifications et documents obligatoires – Registre sécurité – Registre danger grave et imminent
- L’obligation et l’organisation des contrôles périodiques (rapport, traçabilité, suivi)

½ JOURNEE N°2

IDENTIFIER LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES – 1H

LE ROLE ET LES MISSIONS DU REFERENT – 2H

- Réglementaire – Organisationnel – Humain – Technique - La délégation de pouvoir
- Organiser sa documentation et son information : veille réglementaire, documents, organismes à connaître, site internet d’intérêt – Le travail avec les instances
- Les entreprises extérieures (plan de prévention, protocole de sécurité)
- Les fiches de données sécurité, rédaction des consignes ou préparation de notes de service

ACQUERIR LES OUTILS ET INDICATEURS D’ACCIDENTOLOGIE – 0H30

- Connaître son accidentologie - Analyser les AT et MP (enquête et arbre des causes) – Fréquence et gravité

½ JOURNEES N°3, 4 ET 5

ETRE CAPABLE D’EVALUER LES RISQUES, DE PROPOSER DES MESURES DE PREVENTION, DE REALISER SON DOCUMENT UNIQUE ET MANAGER LA SECURITE AU QUOTIDIEN – 10H30

- Les principes d’évaluation – Analyse de poste – Le travail réel
- Les seuils classiques d’usure professionnelle
- L’évaluation des risques et document unique : comment établir le document unique et le mettre à jour :
- Quelques risques : le bruit, les troubles musculo squelettiques, la manutention manuelle et mécanique, la pénibilité, les produits chimiques, les appareils de levage, le travail sur écran, le risque incendie, le risque électrique...
- Suivre son plan d’action et la mise en œuvre des actions de prévention



Programme de formation

1/2 JOURNEE N°6

ETRE CAPABLE D'APPLIQUER ET DE FAIRE APPLIQUER LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION – 1H

- Les règles de sécurité : les bonnes et mauvaises pratiques concernant les règles SST

AUTO-EVALUATION DE SA SITUATION AU REGARD DE SES PRATIQUES – 2H

- Préparer un document de synthèse et un plan d'action

EVALUATION FINALE – 0H30

Contact formation

fpc@campus12avenue.fr

Site de Rodez : 05 65 77 77 00

Site de Millau : 05 65 59 59 03

Sur Internet :

